

AMYOT, Rue

Toponymie & Plans



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT
LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

RUE AMYOT (disparue)

Nouvelles homologations

VOIR: DOSSIER NO 04939
3ième série
CONSEIL
RAPPORTS & DOSSIERS

Rue AMYOT

Ainsi appelée le 12 juin 1933 en mémoire de Jean Amyot, interprète en Nouvelle-France.

Au service des Jésuites, il accompagna les Pères missionnaires en Huronie où il apprit les idiomes sauvages. En 1645, à l'âge de 14 ans, il était choisi comme interprète aux Trois-Rivières. Les sauvages qui l'estimaient beaucoup l'avaient surnommé "Anstaik".

Né à Chartres en 1631, il se noya en traversant le fleuve Saint-Laurent en face des Trois-Rivières le 23 mai 1648.

Ex: Dictionnaire général du Canada,
P. L. LeJeune, 1931, T.1, p. 57.

---- Abrégé descriptif ----

L'ouverture de cette voie n'existe qu'à l'état de projet, en 1948.

Cependant les plans révèlent qu'elle a été homologuée sur le territoire compris entre l'avenue Linton et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée mensuelle du Conseil municipal de Montréal, tenue LUNDI, le 12 juin 1933.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

Soumis et lu le rapport suivant de la Commission des Noms de Rues recommandant le changement du nom ou l'appellation de certaines rues, etc:-

LA COMMISSION DES NOMS DE RUES

a l'honneur de faire rapport que, après avoir pris en délibération certaines suggestions et recommandations relatives au changement du nom de certaines rues, avenues etc. et avoir obtenu l'opinion des échevins intéressés, elle recommande les changements suivants:

NOM ACTUEL:	QUARTIER:	NOM SUGGERE:	NOTES EXPLICATIVES OU HISTORIQUES:
✓ RUE PICHETTE, de la rue Barré en gagnant le sud.	STE-ANNE,	✓ RUE LUSIGNAN,	Prolongement de Lusignan.
✓ RUE COUTURE, de l'avenue de Lorimier en gagnant l'ouest,	BOURGET,	✓ RUE DISRAELI,	Prolongement de Disraeli.
✓ RUE HERMANN, entre les rues Fullum et Des Ecores,	ROSEMONT,	✓ RUE AUGIER,	Prolongement de Augier.
✓ Rue ne portant pas de nom et prolongement suivant lignes homologuées, entre les avenues Dufferin et Clanranald,	N.-D. DE GRACE,	✓ SNOWDON STREET,	Prolongement de Snowdon.
✓ Rue ne portant pas de nom, de la rue Snowdon ci-dessus à la rue Aumont,	do	✓ MACDONALD AVENUE,	Prolongement de Macdonald.
✓ Rue ne portant pas de nom, au nord de Rachel, entre les rues Fullum et Chapleau.	DE LORIMIER	✓ TERRASSE MERCURE,	(Joseph), ex-échevin du quartier de Lorimier.
✓ RUE BAGOT, dans toute sa longueur, à partir de l'extrémité ouest de la rue Ney jusqu'aux limites nord du quartier Mercier,	MERCIER,	✓ RUE JETTE,	(abbé J.-C.) curé de la paroisse St-Bernard de Montréal.

- ✓ Rue ne portant pas de nom, immédiatement à l'est de la rue Jotté ci-dessus, MERCIER, ✓ RUE ARCAND (l'hon. C.-J.), ministre du travail dans le cabinet provincial et ex-échevin du quartier Maisonneuve.
- ✓ Rue ne portant pas de nom, (cad. 409-27), entre l'avenue Gonthier et les limites est du quartier Mercier, do ✓ RUE SAINT-VICTOR, Nom de la paroisse où se trouve cette rue.
- ✓ RUE DU BORD-DE-L'EAU, longeant la rivière des Prairies, entre les rues St-Denis et Berri, ANUNTSIC, ✓ TERRASSE ANUNTSIC, Nom du quartier donné en l'honneur d'un jeune indien noyé, en 1625, par les Hurons dans la rivière des Prairies, en même temps que le père Viel, récollet.
- ✓ Parc ne portant pas de nom (cad. 222 et P. 221), entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies, vis-à-vis le boulevard Olympia, do PARC LOUIS-HERBERT, Premier colon du Canada, arrivé à Québec avec sa famille en 1617.
- ✓ RUE SIR-WILFRID, d'un point situé à l'est de la rue Filion à un point situé à l'ouest de la rue St-Evariste, do ✓ RUE DE SALABERRY, Prolongement de salaberry.
- ✓ RUE BRUCE, d'un point situé à l'est du boulevard St-Laurent à un point situé à l'ouest de la rue Bromner, do ✓ RUE LOUVAIN, Prolongement de Louvain.
- ✓ RUE PIE XI, entre les rues Milten et St-Denis, do ✓ RUE CHABANEL, Prolongement de Chabanel.
- ✓ a) RUE PEAR sur une longueur de 100 pieds de chaque côté de la rue Maplewood (cad. 28-101 et 28-322.) MONT-ROYAL ✓ NORTHMOUNT AVE. Prolongement de Northmount.
- b) RUE PROJETEE, de la rue Pear au chemin de la Côte Ste-Catherine, et)
- c) RUE DOUSSIN, du chemin de la Côte Ste-Catherine à l'avenue Soissons.)

✓ RUE PROJETEE (homologuée) (première rue à l'est de Mountain- Sights), de l'ave- nue Isabella pro- jetée à la rue Mackenzie,	MONT-ROYAL	✓ WESTBURY AVENUE,	Prolongement de Westbury.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), du chemin de la Côte Ste-Catherine à l'avenue Linton,	do	✓ AVENUE GATINEAU,	Prolongement de Gatineau.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), du chemin de la Côte Ste-Catherine à l'avenue Linton,	do	✓ MCKENNA STREET,	Prolongement de McKenna.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), de la rue Lemieux au cad. 146.	do	✓ RUE DORNAL,	Prolongement de Dornal.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), de l'avenue Westbury projetée à la rue Légaré projetée.	do	✓ AVENUE ISABELLA,	Prolongement de Isabella.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), de l'avenue Westbury, projetée, au che- min de la Côte des Neiges,	do	✓ AVENUE DUPUIS,	Prolongement de Dupuis.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), de l'avenue Mountain- Sights à la rue Légaré projetée.	do	✓ AVENUE BOURRET,	Prolongement de Bourret.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), du chemin de la Côte des Neiges à l'a- venue Westbury pro- jetée.	do	LINTON AVENUE,	Prolongement de Linton.
✓ RUE PROJETEE (homologuée), pre- mière rue au nord de Van-Horne; du chemin de la Côte des Neiges à l'a- venue Westbury pro- jetée.	do	✓ KENT AVENUE,	Prolongement de Kent.

- ✓ RUE PROJETEE MONT-ROYAL ✓ CARLTON AVENUE, Prolongement de
(homologuée), deu- Carlton.
xième rue au nord
de Van-Horne, du
chemin de la Côte
des Neiges à l'ave-
nue Westbury proje-
tée.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ AVENUE PLAMONDON, Prolongement de
(homologuée), do Plamondon.
troisième rue au nord
de Van-Horne, du che-
min de la Côte-des-
Neiges à l'avenue
Mountain-Sights.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ BARCLAY AVENUE, Prolongement de
(homologuée), qua- do Barclay.
trième rue au nord
de Van-Horne; du che-
min de la Côte des
Neiges à l'avenue
Westbury projetée.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ RUE VEZINA, (Joseph), musi-
(homologuée), pre- do cien canadien
mière rue au sud de éminent.
Mackenzie; de la rue
Légaré projetée à
l'avenue Westbury
projetée.
- RUE PROJETEE do ✓ RUE BOUCHETTE, (Errol), econo-
(homologuée), deu- do miste canadien-
xième rue au sud de français.
Mackenzie; de la rue
Légaré projetée à
l'avenue Westbury
projetée.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ RUE DE LA PELTRIE (Marie-Madelaine),
(homologuée) do fondatrice des
deuxième rue au sud Ursulines de Qué-
de Van-Horne; du che- bec, en 1639.
min de la Côte-des-
Neiges à l'avenue
Westbury projetée.
- ✓ RUE PROJETEE do RUE CALIXA-LAVALLEE, Musicien cana-
(homologuée), pre- do dien-français,
mière rue au nord de auteur de la
Maplewood; du chemin musique de
de la Côte-des-Neiges l'hymne nation-
à l'avenue Westbury nal.
projetée.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ RUE JEAN-BRILLANT, capitaine du 22me
(homologuée), deu- do régiment, Croix
xième rue au sud Victoria, guerre
de Lacombe; du che- 1914-1918.
min de la Côte-des-
Neiges à l'avenue
Westbury projetée.

- ✓ RUE PROJETEE MONT-ROYAL ✓ FULTON STREET, savant inventeur américain, à qui est due l'application de la vapeur sur les bateaux.
(homologuée), troisième rue au sud de Lacombe; de l'avenue Westbury à environ 290 pieds à l'est de l'avenue Victoria.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ RUE AMYOT, Jeune Français qui servit d'interprète auprès des sauvages, au commencement de la colonie.
(homologuée), première rue à l'ouest de Decelles; de l'avenue Linton au chemin de la Côte-Ste-Catherine.
- RUE PROJETEE do ✓ RUE SOUART, (Gabriel), premier curé de Ville-Marie et ancien Supérieur de St-Sulpice.
(homologuée), première rue à l'est de Decelles; de l'avenue Linton au chemin de la Côte-Ste-Catherine.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ RUE DOLBEAU, Père Récollet, premier missionnaire venu au Canada avec les pères Jamay et Le Caron, en 1615.
(homologuée), deuxième rue à l'est de Decelles; de l'avenue Linton au chemin de la Côte-Ste-Catherine.
- ✓ RUE PROJETEE do ✓ HUDSON ROAD, Prolongement de Hudson.
(homologuée), en ligne droite avec le chemin Hudson; de l'avenue Linton au chemin de la Côte-Ste-Catherine.
- ✓ Partie de l'ancien do ✓ RUE DOUSSIN, Nom actuel de la rue que l'on suggère de changer en Northmount avenue.
CHEMIN HUDSON, de l'avenue Linton au chemin de la Côte-Ste-Catherine.
- ✓ RUE ne portant pas de ST-HENRI ✓ RUE DU SQUARE STE-ELISABETH, Nom du square.
nom, au sud du square Ste-Elisabeth, entre les rues de Courcelles et Delinelle.
- ✓ RUELLE longeant la pro- do ✓ AVENUE DELINELLE, Prolongement de Delinelle.
priété des chemins de fer nationaux, de la rue Delinelle en gagnant l'est.
- RUE longeant la propriété do ✓ ACORN STREET, Prolongement de Acorn.
des chemins de fer nationaux, entre les rues de Courcelles et Delinelle.

VOTRE COMMISSION recommande aussi que le Comité Exécutif soit prié de donner les instructions nécessaires pour la pose de plaques indicatrices et du numérotage ou du renumérotage, s'il y a lieu, des maisons, suivant les conclusions du présent rapport.

RESPECTUEUSEMENT SOUMIS,

(Signé) Léon Trépanier,
Président.
" Dr. Z.-A. Côté,
" F.-L. Demers,
" A. Dupéré,
" A. Legault,
" L.-O. Bell,
" Tancrede Fortin.

Salle des délibérations de
la Commission,
Hôtel de ville,
Montréal, le 12 juin 1933.

Sur la proposition de l'échevin Trépanier,
Appuyée par l'échevin Bell, il est

RESOLU:- Que ledit rapport soit adopté.

(Certifié)

J. Étienne Lacombe

Greffier de la Cité.

. AMYOT, rue

ARCHIVES MUNICIPALES

Ainsi appelée le 12 juin 1933 en mémoire de Jean Amyot, interprète en Nouvelle-France.

Au service des Jésuites, il accompagna les Pères missionnaires en Huronie où il apprit les idiomes sauvages. En 1645, à l'âge de 14 ans, il était choisi comme interprète aux Trois-Rivières. Les sauvages qui l'estimaient beaucoup l'avaient surnommé "Anstaik".

Né à Chartres en 1631, il se noya en traversant le fleuve Saint-Laurent en face des Trois-Rivières le 23 mai 1648. (1)

(1) Dictionnaire général du Canada, P. Le Jeune, 1931, T.I, page 57.

LE SOIR JEUDI 29 JUILLET

Ceux qui firent
notre pays

1944

Jean Amyot
(1631-1648)

Jean Amyot naquit à Chartres, en 1631, du mariage de Philippe Amyot et d'Anne Convent. Ils arrivèrent à Québec en 1635, alors que Jean n'avait que quatre ans. Il en avait huit quand son père mourut. Comme son frère Mathieu, il entra au service des Jésuites à titre de donné et suivit les missionnaires au pays des Hurons. Il y apprit les langues indiennes.

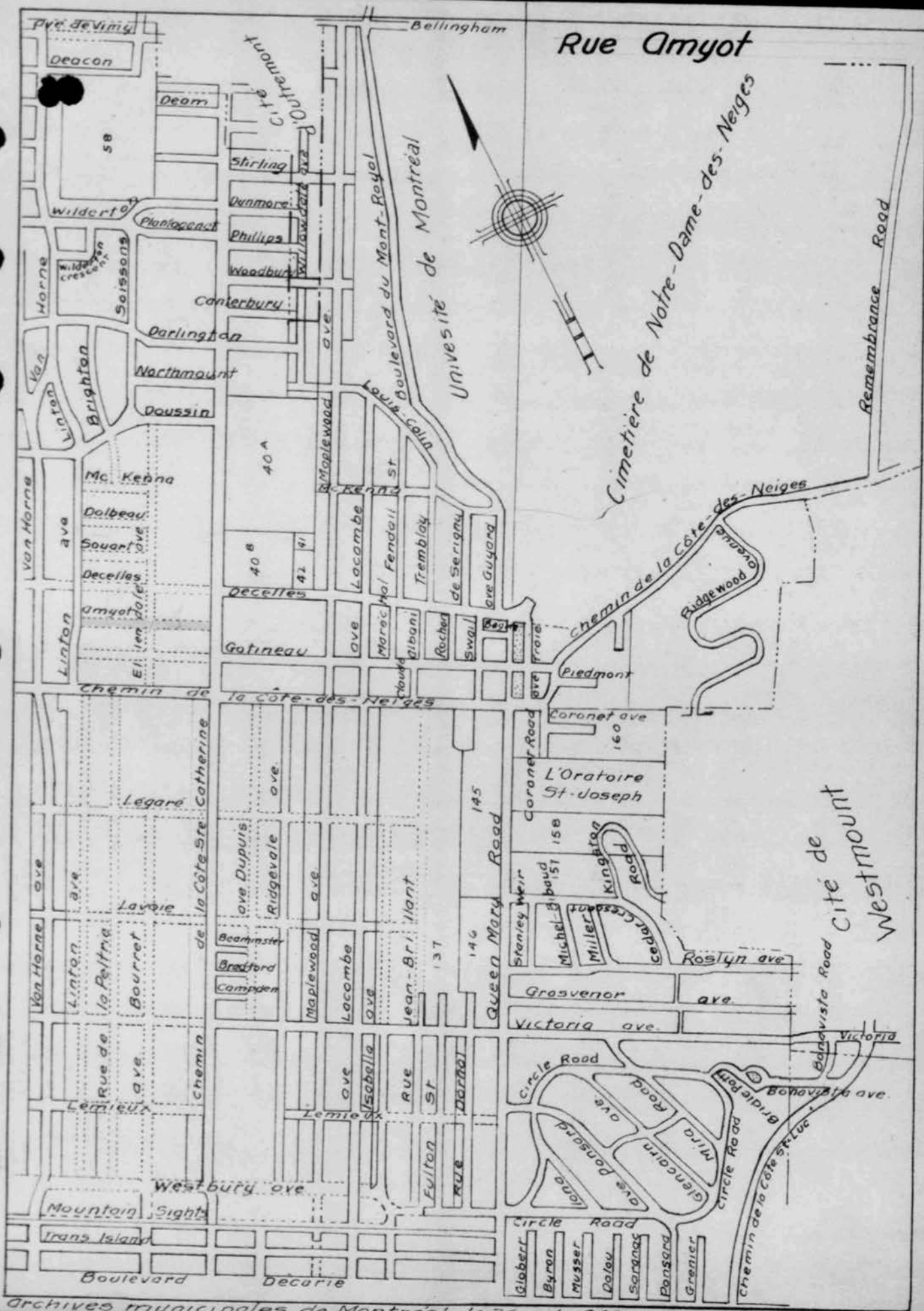
Jean n'avait que 14 ans lorsqu'on le choisit comme interprète aux Trois-Rivières. Il se signala, non seulement par son habileté à traduire les discours des Indiens, mais aussi par sa force et par son adresse dans les jeux et les courses où les Peaux-Rouges semblaient exercer un monopole incontesté. Les Sauvages lui décernèrent le nom d'Antaïsk.

En 1647, alors que les Iroquois infestaient la région du lac Saint-Pierre, Jean Amyot forma une escouade composée de Français et d'Indiens alliés. Il était doué d'une telle habileté qu'il captura le meurtrier du Père Jogues et le ramena avec lui. Plus tard, comme il se trouvait à Québec, il provoqua les Indiens à la course tant à pied qu'à la raquette. Il remporta la victoire dans toutes les épreuves.

Les Relations rapportent de lui des traits de vertu vraiment extraordinaires. Il vouait une grande dévotion à saint Joseph. Il projetait de se marier et, dans ce but, avait recueilli une certaine quantité de bois, avec lequel il espérait se construire une maison. Son attitude à l'égard de sa fiancée, au dire des Pères Jésuites, était comparable à celle des anges.

Malheureusement, ces belles promesses s'anéantirent alors que le jeune homme n'avait que 17 ans. Il traversait le fleuve en canot avec un compagnon, François Marguerite, le 23 mai 1648, quand une bourrasque fit chavirer l'embarcation. Les deux voyageurs se noyèrent. Le corps de l'un fut retrouvé à Sillery; l'autre le fut près de Québec. Ils furent inhumés respectivement en ces endroits.

Faite et placée



Archives municipales de Montréal, le 26 juil. 1948.

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR
CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE.
CITY HALL

17 juillet 1950.

Monsieur Louis Lapointe,
Directeur des Services municipaux,
Ville de Montréal.

Projet de subdivision - rues
Amyot et Gatineau homologuées
à modifier.

1950 JUL 19 AM 9:04

DIRECTEUR DES SERVICES

Monsieur le directeur,

Sur le plan de subdivision ci-joint, soumis à la Ville pour approbation, Van Horne Gardens Limited propose d'annuler les lignes homologuées des rues Gatineau et Amyot, entre l'avenue Linton et la rue Ellendale, et de les remplacer par une rue est-ouest de 70 pieds de largeur parallèle à la rue Ellendale à environ 140 pieds au nord de cette dernière rue. La voie proposée part de l'avenue Decelles, pour y revenir à environ 475 pieds à l'ouest, en utilisant partiellement l'emprise homologuée actuelle de la rue Gatineau.

Cette subdivision a pour but de modifier le réseau des rues locales, de façon à permettre une utilisation plus fonctionnelle du terrain ainsi affecté. Il convient de signaler que les rues Amyot et Gatineau, dans le plan directeur des voies de circulation du district concerné, n'ont d'autre fonction que celle de rues de lotissement. En effet, ces rues locales ne servent qu'à donner accès aux terrains riverains.

Leur utilité ne dépend que du lotissement projeté. Or, on nous a informés que Van Horne Gardens Limited a l'intention de continuer, à l'ouest de l'avenue Decelles, le domaine d'habitation qu'elle a développé à l'est de cette rue.

La rue que l'on propose de cadastrer permet de subdiviser le terrain avec des lots en bordure des rues Linton et Ellendale et également de la nouvelle voie. Cet arrangement permet d'aménager des lots plus profonds et plus larges qu'il n'était possible de le faire auparavant. De plus, la voie proposée brise le quadrillé standard que constituaient les rues Amyot et Gatineau. Enfin le nouvel arrangement permet de réduire le nombre d'intersections sur l'avenue Linton, homologuée à 80 pieds de largeur et appelée à desservir une circulation assez considérable.

Il conviendrait, à notre avis, de traiter de la même façon le terrain situé au sud de la rue Ellendale. A tous les avantages que nous venons de citer ci-dessus, il convient d'ajouter les suivants (voir croquis ci-joint).

Le remplacement des rues Amyot et Gatineau par une rue est-ouest aurait pour effet de supprimer deux intersections sur le Chemin de la Côte Sainte-Catherine, qui est une artère de circulation rapide très fréquentée. Au point de vue circulation, il est sans aucun doute préférable de faire aboutir le trafic local sur l'avenue Decelles plutôt que sur le Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

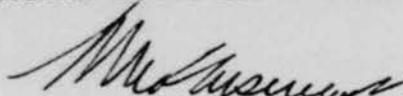
De plus les rues Gatineau et Amyot, telles qu'homologuées, présentent des difficultés sérieuses de pentes à leur intersection avec le Chemin de la Côte Sainte-Catherine. En effet, cette dernière voie est beaucoup plus élevée que le terrain en bordure du côté nord. Dans de telles conditions, il est certainement préférable de ne laisser traverser jusqu'au Chemin de la Côte Sainte-Catherine, que les rues importantes comme Decelles, afin de n'imposer des travaux élaborés de terrassement que là où l'exigent les besoins de la grande circulation.

Pour tous ces motifs, nous recommandons au Comité exécutif:

- 1 - d'autoriser, conformément à l'article 20 de la loi du cadastre, Van Horne Gardens Limited à faire enregistrer le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Gabriel Dorais, en date du 2 juin 1950, et montrant la subdivision d'une partie du lot 58-E et du lot no 58-E-4 du cadastre du Village incorporé de la Côte des Neiges, et comportant une rue nouvelle;
- 2 - A. de charger le Service des Travaux Publics de préparer les plans requis:
 - a) pour l'effacement des lignes homologuées de la rue Amyot, entre l'avenue Linton et le Chemin de la Côte Sainte-Catherine;
 - b) pour l'effacement des lignes homologuées de la rue Gatineau, entre l'avenue Linton et la rue Ellendale d'une part, puis entre le Chemin de la Côte Sainte-Catherine et un point situé à environ 150 pieds au nord de ce Chemin, d'autre part;
 - c) pour l'homologation d'une rue de 70 pieds de largeur, entre l'avenue Decelles et la rue Gatineau, parallèle au Chemin de la Côte Sainte-Catherine à une distance d'environ 150 pieds au nord de ce Chemin;
- B. d'autoriser le Contentieux de faire la procédure requise pour faire homologuer ces plans suivant la loi.

Le tout respectueusement soumis.

Le directeur du Service d'Urbanisme,


Aimé Cousineau, i.c.



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif de la Cité de
Montréal, tenue le 21 juillet 1950.

Sur recommandation du directeur du service d'urbanisme, il est

- RESOLU: a) d'autoriser, conformément à l'article 20 de la loi du cadastre, Van Horne Gardens Limited à faire enregistrer le plan, en date du 2 juin 1950, préparé par l'arpenteur-géomètre, Gabriel Dorais, et montrant la subdivision d'une partie du lot 58-E et du lot 58-E-4 du cadastre du Village incorporé de la Côte des Neiges, et comportant une rue nouvelle.
- b) de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure requise pour l'homologation des plans qui seront préparés par le service des travaux publics
1. pour l'effacement des lignes homologuées de la rue Amyot, entre l'avenue Linton et le chemin de la Côte Sainte-Catherine;
 2. pour l'effacement des lignes homologuées de la rue Gatineau, entre l'avenue Linton et la rue Ellendale d'une part, puis entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et un point situé à environ 150 pieds au nord de ce chemin, d'autre part;
 3. pour l'homologation d'une rue de 70 pieds de largeur, entre l'avenue Decelles et la rue Gatineau, parallèle au chemin de la Côte Sainte-Catherine à une distance d'environ 150 pieds au nord de ce Chemin.

(Certifié)

/GO

Greffier de la Cité.

Aud.,
Compt. 3,
D. des F. 2,
Urb. 4,
T.P. 6,
Avocats 2,
Est. 2.

CABINET DU
DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

9516

Monsieur Aimé Cousineau, i.c.,
Directeur du service d'urbanisme,
Hôtel de ville.

Memorandum

MONTRÉAL, le 12 septembre 1951.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -
LAND HOLDINGS LIMITED -
projet de subdivision - rues Amyot et Gatineau -
cession - effacement de lignes homologuées -
homologation d'une rue au nord du Chemin de la Côte
Sainte-Catherine.

Cher monsieur,

Je vous transmets le rapport ci-joint
du service des travaux publics que je reçois à la
suite de votre recommandation du 4 juillet dernier.

LE DIRECTEUR ADJOINT

Lucien Hébert

/AT
dossier

SERVICE D'URBANISME

Transmis à *M. Levesque*

le 11 SEP 1951

pour *M. Gauthier*

M.R. Gagnon
19/10/51
[Signature]

- c) Il recommande l'effacement des lignes homologuées des rues Amyot et Gatineau entre le Chemin de la Côte Ste Catherine et l'avenue Linton;
- d) Il recommande l'homologation d'une rue au nord du Chemin de la côte Ste Catherine, à l'ouest de la rue Decelles.

Nous ne voyons pas d'objection d'ordre technique aux recommandations du Service d'Urbanisme mentionnées dans les paragraphes ci-dessus a), c) et d) et remettons ci-jointes deux copies du plan R-34-Côte-des-Neiges qui pourra servir à donner suite aux recommandations mentionnées aux paragraphes c) et d)

1859

/ml

100'

AVENUE DECELLES

P. 52-33

66'

P. 52-32

P. 51

Ligne homologuée projetée

(projeté)

Ligne homologuée projetée

Ligne homologuée le 14 déc. 1931 à être effacée

RUE AMYOT

153.5

Ligne homologuée le 14 déc. 1931 à être effacée

AVENUE ELLENDALE

284'

P. 52-32

P. 51

CHEMIN DECELLES

P. 51-1

Ligne homologuée projetée P. 51-1

Ligne homologuée le 14 déc. 1931 à être effacée

CHEMIN DECELLES (projeté)

Ligne homologuée projetée

Ligne homologuée le 14 déc. 1931 à être effacée

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

CANADA

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR
CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE, 22 octobre 1951.
CITY HALL.

Monsieur Louis Lapointe,
Directeur des Services municipaux,
Ville de Montréal.

Rue Amyot et avenue Gatineau
Lignes homologuées à effacer,
projet de subdivision, cession.
Land Holdings Limited.

Monsieur le Directeur,

Après avoir pris connaissance du dossier ci-joint relatif à la question ci-dessus mentionnée, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport suivant.

Le Service des Travaux Publics, dans un rapport annexé en date du 11 septembre 1951, déclare qu'il n'a pas d'objection d'ordre technique aux recommandations que nous avons faites dans notre rapport ci-joint en date du 24 juillet 1951, sauf en ce qui concerne l'offre de cession de Land Holdings Limited. Selon ce service, il est désirable que la Ville n'accepte la cession des lots nos 58-E-44 et 58-E-43-1 que lorsque le plan cadastral de la future rue sera enregistré.

Nous avons examiné le plan R-34 Côte des Neiges, montrant les lignes homologuées de la rue Amyot et de l'avenue Gatineau, entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue Linton dont l'effacement est demandé et des lignes homologuées projetées pour une nouvelle partie du chemin Decelles à l'ouest de l'avenue Decelles, au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et nous approuvons ce plan préparé par le Service des Travaux Publics.

Pour tous ces motifs exposés dans notre rapport annexé en date du 24 juillet 1951, et en vue de simplifier les procédures administratives, nous recommandons au Comité exécutif:

- a) d'autoriser, conformément à l'article 20 de la loi du cadastre, Land Holdings Limited (Van Horne Gardens Ltd) à faire enregistrer le plan préparé, en date du 19 mai 1951, par les arpenteurs-géomètres,

/ml

- 2 -

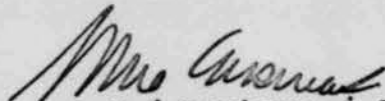
Gohier & Dorais, et montrant la subdivision d'une partie du lot no 58-E et du lot no 58-E-43 du cadastre officiel du village incorporé de la Côte des Neiges, et comportant une rue nouvelle de 66 pieds de largeur;

- b) de donner aux avocats de la cité instruction de faire la procédure requise pour l'effacement des lignes homologuées de la rue Amyot et de l'avenue Gatineau, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Linton, établies le 14 décembre 1931, et pour l'établissement des lignes homologuées projetées pour une nouvelle partie du chemin Decelles, à l'ouest de l'avenue Decelles, au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le tout en conformité avec le plan R-34 Côte-des-Neiges, préparé à ce sujet par le Service des Travaux Publics.
- c) d'annuler la résolution adoptée à ce même sujet le 21 juillet 1950.

En ce qui concerne l'offre de cession gratuite et sans condition faite par Land Holdings Limited des lots nos 58-E-43-1 et 58-E-44 du cadastre du village incorporé de la Côte des Neiges, nous vous ferons rapport dès que le plan de subdivision sera enregistré.

Le tout respectueusement soumis.

Le directeur du Service d'Urbanisme,


Aimé Cousineau, i.c.

CRG:cjr

/ml

R 3227.2

LAVOIE, Rue

0 0 6 0 0 0 0 0 0 0 0

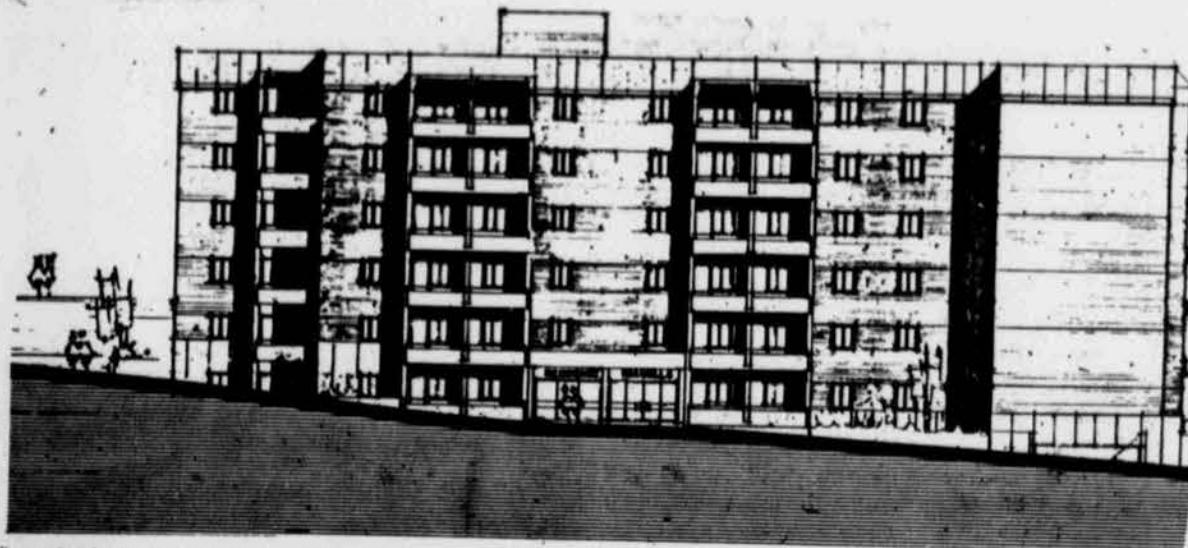


Chronique de la

VILLE DE MONTRÉAL
VILLE DE MONTRÉAL

**POUR UN LOGEMENT À LA
RÉSIDENCE ISABELLA**

C'EST LE TEMPS



Les résidents du quartier Édouard Montpetit qui souhaitent pouvoir obtenir un logement dans la future résidence pour personnes

âgées Isabella, pourront s'inscrire à l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Ces logements sont destinés aux ménages d'une ou plusieurs personnes dont au moins un des membres a atteint 65 ans avant le 1er février 1983 et qui habitent à l'intérieur du territoire borné au nord par les limites de Ville Mont-Royal, à l'est, par les limites de la ville d'Outremont, au sud, par le chemin de la Côte-Saint-Luc, les limites de la ville de Westmount et le parc du Mont-Royal et à l'ouest, par les limites des villes de Hampstead et de Côte-Saint-Luc. Toutefois,

les personnes qui ont déménagé après le 1er janvier 1982 et qui ont résidé dans le quartier pendant plus de 10 ans sont aussi éligibles.

Différents facteurs sont pris en considération lors de l'attribution des logements de l'immeuble d'habitation Isabella. On tiendra en effet compte de l'âge, de l'autonomie, des revenus et de l'état du logement des requérants.

Le loyer, à la résidence Isabella comme d'ailleurs dans toutes autres résidences gérées par l'Office municipal d'habitation de Montréal, est établi selon le règlement de la Société d'habitation du Québec sur la location d'un logement à loyer modique. Il comprend le chauffage, la

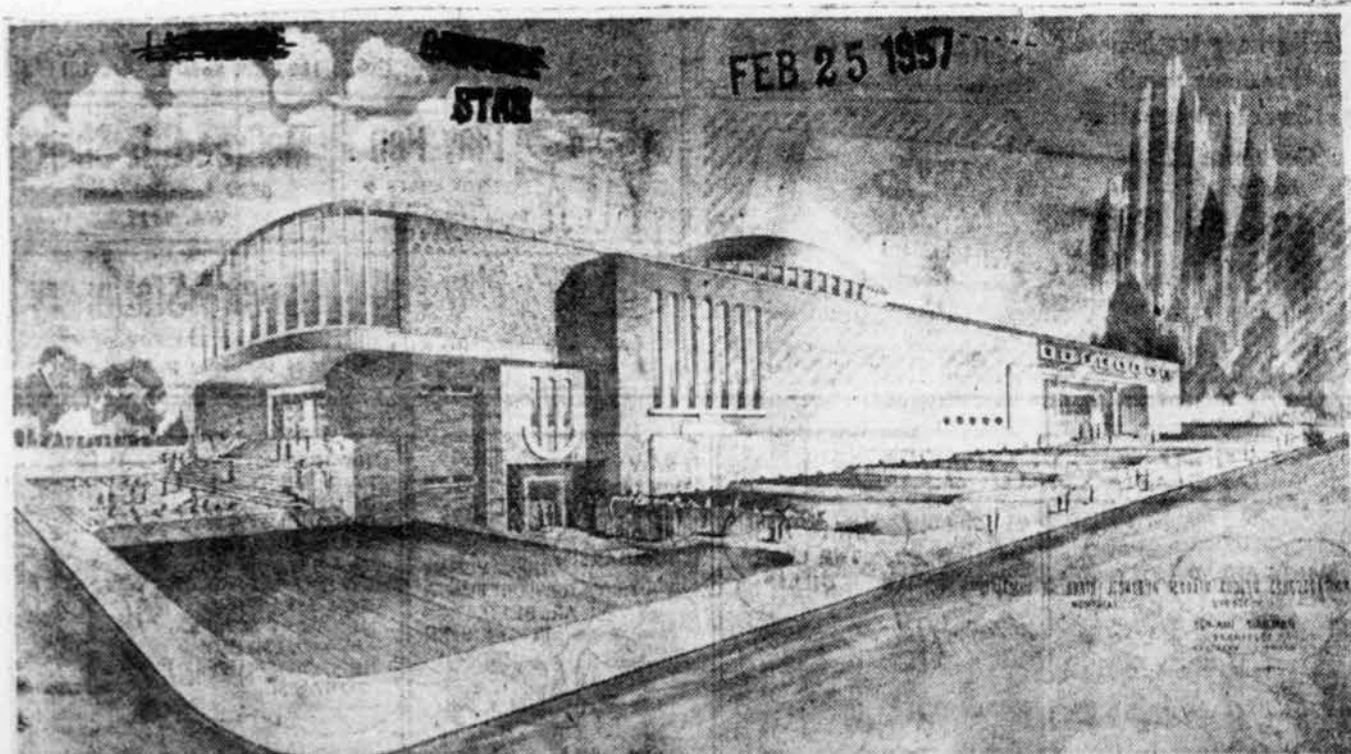
taxe d'eau, la fourniture d'eau chaude, une cuisinière et un réfrigérateur.

La résidence Isabella s'élèvera au coin sud-ouest de l'intersection de la rue Lavoie et du prolongement de l'avenue Isabella, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges.

L'habitation Isabella est un immeuble de six étages qui comprend 111 logements répartis comme suit: 104 logements d'une chambre à coucher dont six sont réservés aux personnes utilisant un fauteuil roulant et sept logements de deux chambres à coucher.

Les locataires qui en feront la demande pourront louer des places de stationnement.





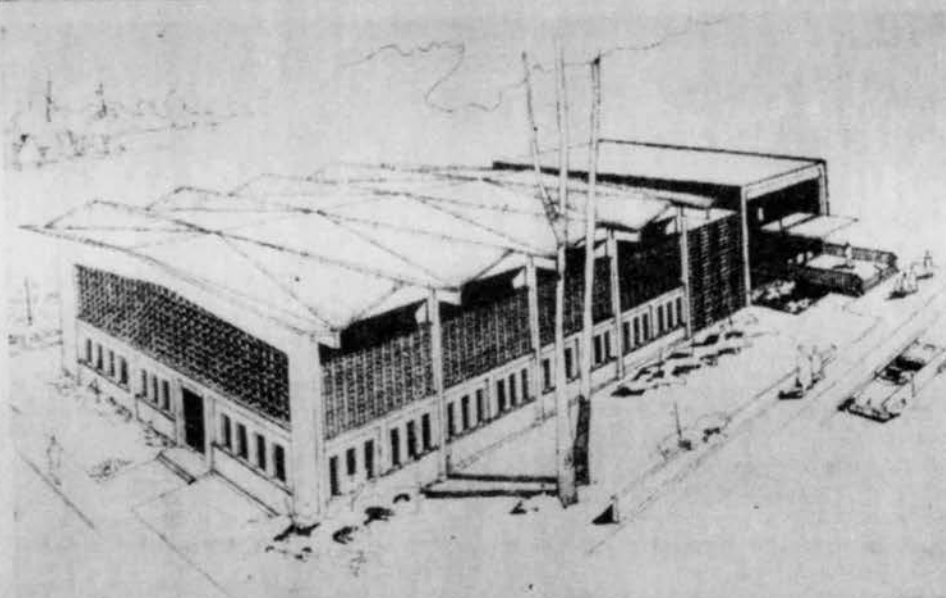
Newly-Formed Congregation Plans Synagogue

Here is an architect's drawing of the newly-formed Adath Jeshurran Hadrath Kodesh Congregation's synagogue - which is to be built at Lavoie and Bourret

streets. Services are now being held on St. Urbain street. Building plans will be discussed this weekend at a meeting to be attended by young members.

Eglise
Israelites

THE MONTREAL STAR, SATURDAY, NOVEMBER 19, 1960



New Synagogue Dedication Is Set

The new synagogue structure of the Adath Jeshurun Hadrath Kodesh Congregation, at Lavoie avenue and Bourret street, whose dedication is taking place tomorrow afternoon in the presence of government and civic dignitaries.

STAR

NOV 19 1960



Parents to fight closing of three English schools

By KAREN SEIDMAN
of The Gazette

Parents of the Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) are upset and plan to fight the proposed school closing of two English high schools and the English sector of an elementary school announced by the board this week.

At Tuesday night's meeting, the board announced plans to close Westmount High School, Northmount High School in the Côte des Neiges area and the English stream of Barclay

School in Park Extension because of declining enrolment.

"I'm very upset and I hope to save the school," said Michael Star, chairman of the Westmount school committee.

"The parents have to make their case now and do everything possible to make sure this school doesn't close. I understand the numbers and the budgets, but Westmount High is unique and deserves to be preserved."

PSBGM director general Joe Rabinovitch said declining enrolments really hurt the education system: "The fewer students

there are, the fewer teachers we have and the fewer programs we can offer. It pains the board to go through this process because closing a school hits a community very hard, but we have to do it if we still want to offer a viable curriculum."

PSBGM commissioner John Simms told *The Gazette* that "it seems a foregone conclusion that these schools will close because the numbers are so dismal."

"Once the population in a high school falls below 500 you can't provide adequate programs."

Parents and teachers have un-

til November to argue for keeping the schools open. A final decision is to be made Dec. 16.

Both Northmount and Westmount high schools have been on the PSBGM's "hit list" in past years.

Westmount High has an enrolment of about 445 this year and a capacity of 1,100. Last year, the school's enrolment was 501 and the projection for next September is for 359 students.

Northmount's enrolment has dropped to 372 from 427 last year and from 782 in 1980. The school's capacity is 1,100.

Myrta Scantlebury, chairman of the Northmount school committee, said she was upset about the proposed closing but couldn't say what action the parents would take.

Gwen Lord, principal of Northmount, said the battle to keep the school open has been going on since 1981. "It's just a proposal and I have to be optimistic that the school will remain open," she said.

Ron Haynes, principal of Westmount High, said parents and teachers "will mount a campaign to stay open."

R 3227.2



Félix Leclerc n'inspire pas la Commission des écoles protestantes

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Une école nommée Fernand-Séguin, pour les élèves de langue française du système scolaire protestant de Montréal, cela pourrait, un jour, s'imaginer; mais une école Félix-Leclerc, alors là, non! Il ne faut pas y penser.

La Commission des écoles protestantes du grand Montréal a justement fait savoir aux étudiants, aux enseignants et aux parents de l'école secondaire française (protestante) Van Horne, à Côte-des-Neiges, la semaine dernière, qu'il ne pourront, comme ils le souhaitaient, franciser le nom de leur institution.

Les divers corps institutionnels de cette importante école (850 élèves): le Conseil des étudiants, le Conseil des enseignants et le Comité d'école (les parents) avaient unanimement proposé les noms des deux illustres québécois récemment décédés pour rebaptiser l'école Van Horne.

L'école secondaire Van Horne a déménagé au 6955 rue Lavoie, à l'angle de la rue Bouchette, soit une rue à l'est de la rue Victoria, en août dernier, non loin de son ancien emplacement. Tous les intéressés s'étaient dit, au semestre dernier, que l'occasion était bonne de donner à cette école du secteur français, un nom qui reflète mieux sa réalité française. Le premier choix était celui de l'illustre vulgarisateur scientifique; le second était celui du non moins illustre poète-chansonnier. M. Van Horne lui, on le sait, était au siècle dernier, un industriel des chemins de fer de l'autre culture.

Dans une lettre adressée le 10 février à la présidente du Comité d'école des parents, Mme J. Rubio, le directeur régional de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal, M. D.E. De Silva, rejette les deux suggestions des intéressés.

Le nom de Fernand Séguin, dit

le directeur, venait d'être donné à une école primaire de la Commission scolaire catholique. Or les «critères de la politique de la CÉPGM», dit-il, interdisent de donner un nom à une école protestante si celui-ci est déjà porté par une autre école de la région de Montréal. Quant au nom de Félix Leclerc, celui-ci, dit le signataire, a été rejeté «pour d'autres raisons».

La directrice de l'école Van Horne, Mme E. Stotland, n'a pas voulu dire à *La Presse*, hier, quelles pourraient être ces «autres raisons» qui motivent les autorités scolaires protestantes à rejeter le nom du chansonnier québécois.

Un communiqué expédié à *La Presse* hier, qu'aucun intervenant ne veut endosser ouvertement, opine que «les francophones ont bien peu d'espoir de voir un jour leur place reconnue dans cette chasse-gardée anglophone» (celle de la commission scolaire protestante). L'histoire du changement du nom de l'école Van Horne en est la démonstration, dit-il.

Selon ce communiqué et selon plusieurs intervenants qui veulent conserver l'anonymat, le secteur français du système scolaire protestant est défavorisé par rapport à l'anglais. On note, par exemple, que la charge d'un enseignant du secteur français est plus grande que celle d'un enseignant de l'autre secteur et que la direction des écoles françaises du secteur protestant est encore anglaise.

Les intervenants disent croire que la raison du refus, dans le cas du premier choix (Fernand Séguin) «semble bien discutable» car il ne s'agissait que d'une école primaire. Des délégués des parents, qui ont demandé de conserver l'anonymat ont dit hier à *La Presse* que le rejet du nom de Félix Leclerc avait été motivé «pour des raisons politiques».